

PROJET ÉOLIEN DU MONT HELLET

COMMUNES DE LUCY ET BAILLOLET



Madame, Monsieur,

Avant tout chose, nous espérons que vous et vos proches êtes en bonne santé.

La période inédite que nous traversons modifie profondément nos vies à tous et nos habitudes de travail. De notre côté, c'est à distance que nous avons poursuivi les étapes du développement du projet éolien du Mont Hellet en préparant le dépôt en Préfecture des compléments à la demande d'autorisation environnementale prévu à l'été 2020.

Afin de vous tenir informés sur le projet, et face à l'impossibilité de venir à votre rencontre, nous vous adressons cette lettre en ligne. Cependant, nous n'avons pas les adresses email de tous, aussi **nous sollicitons votre aide en transférant cet email** à vos connaissances de Lucy et de Baillolet qui peuvent être intéressés.

Enfin, nous tenions également à féliciter formellement les membres du conseil municipal élu en mars.

Portez-vous bien.

Thibaut Oliver, Chef de projets éoliens

L'ACTUALITÉ DU PROJET

LES COMPLÉMENTS SERONT DÉPOSÉS CET ÉTÉ

En novembre 2019, la **Préfecture de Seine-Maritime a adressé à Nordex une demande de compléments** à ajouter au dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien du Mont Hellet, déposé en septembre de la même année. La procédure autorise normalement le porteur de projet à disposer d'un délai de quatre mois après réception de la demande, cependant **le caractère exceptionnel du confinement et l'incapacité de se déplacer ont entraîné une extension des délais. Les compléments devraient donc être déposés auprès de la Préfecture au cours de l'été 2020**, afin de constituer le dossier complet.

Cette étape est systématique lors de l'instruction des dossiers de projets éoliens. Les demandes spécifiques des services de la Préfecture visent à

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Dépôt des compléments au dossier en
Préfecture
Été 2020



Enquête publique
Consultation des habitants et élus
Fin d'année 2020



Consultation de la Commission
Départementale de la Nature, des
Paysages et des Sites (CDNPS)
Fin d'année 2020



Décision Préfectorale
Autorisation de construction et
d'exploitation du parc éolien
2021/2022

approfondir les études déjà fournies. Dans le cas du projet éolien du Mont Hellet, **les compléments demandaient une analyse paysagère plus fine, accompagnée de nouveaux photomontages** pour justifier la faible incidence du projet sur le paysage.

DÉCOUVREZ LE SITE INTERNET DU PROJET



Pour permettre une information de tous et à tout moment, un site Internet vient d'être créé. Vous y trouverez toute l'information sur le projet du Mont Hellet et pourrez nous poser vos questions. Il sera régulièrement mis à jour avec les actualités du projet.

<https://mont-hellet.projet-eolien.com/>

RAPPELS SUR LE PROJET



4 éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 3 et 3,6 MW



165 mètres de hauteur en bout de pale



38,1 GWh Production annuelle du parc éolien



17 630 habitants alimentés en électricité (chauffage compris)

Carte de l'implantation des 4 éoliennes à Lucy et Baillolet. Elles sont situées à 540 mètres des premières habitations de la ferme du Hellet (au-delà de la réglementation en vigueur, 500 mètres) ainsi qu'à plus de 2 kilomètres des bourgs de Lucy et de Baillolet.

